

RENOLIET, Jean-Jacques. *L'UNESCO oubliée. La Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)* Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 352 p.

Guy Gosselin

Volume 32, numéro 1, 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704272ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704272ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gosselin, G. (2001). Compte rendu de [RENOLIET, Jean-Jacques. *L'UNESCO oubliée. La Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)* Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 352 p.] *Études internationales*, 32(1), 134–138. <https://doi.org/10.7202/704272ar>

En somme, la sélection d'articles scientifiques traitant des migrations dans son ensemble, qui composent ce recueil de textes, est fort intéressante. La grande force de ce livre (et de cette collection) est de réunir en un seul volume plusieurs excellents articles parus à l'intérieur de différentes revues. Par contre, les éditeurs ont volontairement reproduit la présentation originale des articles (probablement afin de faciliter l'identification des revues, qui sont par ailleurs remerciées en début d'ouvrage). La présentation n'est pas uniforme et parfois un article est présenté sur deux colonnes et le suivant non. Ce choix de présentation demeure tout de même acceptable. Cependant, lorsqu'il s'agit d'un chapitre de livre et qu'une note de bas de pages nous renvoie à une autre note de bas de page d'un autre chapitre de ce livre (qui n'est évidemment pas reproduit dans l'ouvrage de Vertovec et Cohen), on peut se questionner sur le travail des éditeurs. Il aurait été facile et fort utile d'ajouter une note de bas de page (avec la mention N.d.E.) en y incluant l'information contenue dans la note de bas de page à laquelle faisait référence l'auteur.

Mis à part ces quelques coquilles, ce livre est extrêmement bien construit et contient des articles pénétrants qui incitent à une profonde réflexion. Il s'agit d'un ouvrage de référence tant pour les spécialistes que pour les étudiants.

Philippe BOURBEAU

Département de science politique  
Université du Québec à Montréal

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### L'UNESCO oubliée. La Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)

RENOLIET, Jean-Jacques. Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 352 p.

Le titre de ce livre est probablement bien choisi car il a pour effet d'attirer d'abord l'attention et, ensuite, d'informer sur le contenu exact du texte qu'il étudie. En effet, si l'appellation UNESCO est familière, la coopération intellectuelle développée sous les auspices de la Société des Nations est sûrement très peu connue. Le titre rend ainsi le livre plus attrayant que le sous-titre en suggérant une filiation qui est sans doute réelle mais qui n'est pas l'objet principal du livre. Celui-ci est en réalité le texte adapté d'une thèse intitulée « L'Institut international de coopération intellectuelle (1919-1940) ». Pour les fins du livre, l'auteur a donc ajouté à son étude la période de la guerre de façon à établir la jonction avec l'UNESCO. Mises à part quelques références à l'UNESCO, le livre traite exclusivement de la coopération intellectuelle à l'époque de la Société des Nations (SDN).

La coopération dans ce domaine spécifique qui est celui de l'esprit, n'apparaissait pas dans le mandat originel de la SDN tel que défini par son Pacte constitutif. Néanmoins, dès janvier 1922 la SDN se dote d'une Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI). À cette Commission seront reliés par la suite l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI) mis sur pied par le gouvernement français en 1926 et

l'Institut international du cinématographe éducatif (IICE) créé par l'Italie en 1928. L'IICI jouera le rôle de secrétariat technique et d'organe exécutif de la CICI. L'étude de J. J. Renoliet est centrée sur cet Institut qui était une création du gouvernement français, mais à statut international, et qui était relié à la SDN tout en demeurant distinct. Cette situation montre le caractère particulier de l'organisme ainsi que la part majeure qu'y a prise la France. Ces caractéristiques ont conduit l'auteur à fixer trois grands objectifs à son étude : 1) contribuer à l'histoire des organisations techniques de la SDN ; 2) examiner le rôle de la culture comme moyen de rapprochement ou d'affrontement entre les États ; et 3) montrer le rôle majeur de la France dans la création et le fonctionnement de la CICI et de l'IICI. Par contre, le livre est divisé en deux parties : la première retrace l'histoire de l'IICI et la seconde en décrit le fonctionnement. L'étude est élaborée essentiellement sur la base des archives de l'IICI, de la SDN et du Quai d'Orsay. Ce faisant, le livre de Renoliet recoupe en partie celui de Pham-Thi-Tu (*La coopération intellectuelle sous la Société des Nations*, 1962) et il s'en distingue. La différence réside principalement dans l'accent mis sur le rôle de la France.

Ce troisième objectif est celui qui est le plus largement traité étant donné le rôle de la France sur cette question. D'ailleurs, la partie historique est faite d'un point de vue français. À chaque étape, l'auteur s'attache à l'élaboration et à la mise en œuvre des positions françaises. Sont examinées les opinions souvent différentes des responsables de l'éducation et de ceux des Affaires étrangères, les débats parle-

mentaires, les commentaires des journaux et les politiques des gouvernements successifs. Dans cette période de l'après-guerre, les dirigeants français agissent de manière à faire de Paris le centre de l'activité intellectuelle internationale et de la France une grande puissance culturelle. À cette fin, la France va chercher à contrôler la CICI qui n'est pas son initiative mais qui ouvre des possibilités d'influence intéressantes. Cette politique suscite de la méfiance chez les autres et en particulier de la part de la Grande-Bretagne qui, sur cette question de la coopération intellectuelle dans le cadre de la SDN, sera perpétuellement la grande rivale de la France. L'auteur montre que cette dernière parvient tout de même à exercer une influence déterminante. Elle le fait d'abord à propos de la composition et de l'action de la CICI. Elle le fait surtout par la proposition et la création de l'IICI auquel elle continuera à apporter le soutien le plus important.

J. J. Renoliet décrit dans le chapitre I les efforts de la France pour utiliser la CICI et l'IICI à ses fins et, dans le chapitre II, ceux qu'elle déploie pour contrer la menace grave que constituent dans cette perspective la contestation et les projets de réforme de l'IICI qui marquent les années 1926-1931. Le troisième chapitre couvre les années trente qui sont les plus difficiles pour la SDN mais qui conduisent vers ce que Renoliet appelle l'émancipation progressive des organismes de la coopération intellectuelle et la refondation de l'IICI suite à la signature de l'Acte international concernant la coopération intellectuelle en 1938. Les années 1940-1946, objet du chapitre IV, marquent l'arrêt brutal

de la coopération intellectuelle en raison de la guerre et le déclin de l'influence française qui accompagne la disparition de l'ICI. Non seulement l'Institut est-il réduit à l'inaction par l'occupant allemand mais il est « même, ignoré par les projets de reconstruction de la coopération intellectuelle élaborés par les Alliés pendant le conflit ». Sa réouverture en février 1945 se révèle donc éphémère malgré l'appui du gouvernement français et « il doit céder la place à l'UNESCO ». La constitution de cette dernière est même peu marquée par l'influence de la France qui ne peut plus prétendre conserver le rang de premier plan qu'elle occupait dans le domaine de la coopération intellectuelle. L'influence dominante est maintenant celle du monde anglo-saxon.

Le rôle de la France dans la coopération intellectuelle indique bien que cette dernière n'est pas qu'un moyen de rapprochement entre les États. La culture s'affirme alors comme un outil de diplomatie et d'influence qui contribue aussi à l'affrontement entre les États. Ce deuxième objectif rejoint le premier puisque les initiatives de la France se sont régulièrement heurtées à des oppositions. Celle de la Grande-Bretagne a été la plus notoire mais elle ne fut pas la seule. Renoliet montre que l'on pouvait habituellement distinguer deux camps, chacune des deux puissances ayant ses alliés. Cependant, les divergences sur cette question sont demeurées relativement mineures dans l'ensemble de la politique étrangère des États. Ces derniers ont manifesté envers la coopération intellectuelle un intérêt que l'auteur qualifie de modeste et inégal dans le chapitre vi. L'intérêt

plus marqué des États latino-américains s'exprime tardivement dans les années trente mais il apparaît fondamentalement motivé par le souci de se soustraire à l'influence dominante des États-Unis que devrait servir le projet d'un institut interaméricain de coopération intellectuelle discuté dans le cadre de l'Union panaméricaine.

L'objet de divergence entre les deux camps se rapportait à l'organisation de la coopération intellectuelle. Deux conceptions s'affrontaient à cet égard, l'une française misant sur l'action des États coordonnée par une organisation intergouvernementale, l'autre anglo-saxonne d'inspiration libérale et privilégiant l'action des intellectuels, isolés ou regroupés au sein d'associations privées (p. 80). Les deux camps se sont aussi opposés à propos de l'utilité de la coopération intellectuelle, mesurée par des actions pratiques et des résultats immédiats pour les uns plutôt que des activités abstraites ayant des effets à long terme pour les autres. Cette question de l'utilité était liée au caractère élitiste de la coopération intellectuelle prévalant à cette époque. Ce caractère a limité la portée des actions de l'ICI qui s'adressaient au groupe restreint de l'élite intellectuelle dont elle voulait soutenir la coopération. Ses réalisations se traduisent donc, comme le précise le chapitre VIII, par des enquêtes et des actions de coordination, des publications « austères et peu diffusées » et « des espaces de réflexion et de discussion ». Son activité s'est étendue à divers domaines de la vie intellectuelle, des arts, de la littérature et des sciences aux bibliothèques et à l'enseignement.

En troisième lieu, comme le rappelle Renoliet, l'ensemble CICI-IICI constitue une organisation technique de la SDN selon l'expression de l'époque. Et c'est l'un de ses objectifs de contribuer à l'histoire de ces organisations techniques. Celles-ci ont en commun leurs liens avec la SDN mais elles sont par ailleurs différentes les unes des autres. L'ensemble CICI-IICI apparaît assez particulier, la CICI étant un organe subsidiaire de la SDN alors que l'IICI, qui lui sert de secrétariat technique et d'organe exécutif, est établi et soutenu principalement par la France. Le chapitre v décrit avec force détails les problèmes matériels de l'IICI doté d'un « personnel international mais largement français » et de « recettes surtout françaises ». L'IICI demeure ainsi assez autonome par rapport à la SDN. Mais cette dernière contrôlant la CICI, son Secrétariat, dont la section des Bureaux internationaux est notamment chargée de la coopération intellectuelle, entretient des relations tendues avec l'IICI perçu comme drainant vers Paris l'essentiel des activités dans ce domaine. Ce statut ambigu et la résistance de plusieurs pays, dont la Grande-Bretagne, face à la bureaucratisation et à toute augmentation des dépenses de la SDN expliquent que le soutien à l'IICI soit demeuré principalement français. Par ailleurs, les organes techniques de la SDN, dans le domaine de la coopération intellectuelle comme dans les autres, vont manifester une tendance vers une autonomie de plus en plus large lorsque, dans la deuxième moitié des années trente, la faillite de la SDN apparaîtra consommée dans le domaine de la paix et de la sécurité. L'IICI développe également une certaine autonomie vis-à-vis de la France

et la SDN grâce à l'institution des délégués d'État qui lui permet d'avoir des relations directes avec les gouvernements. Enfin, comme l'expose le chapitre VII, l'IICI a pu compter sur des partenaires non étatiques nombreux et variés comme les associations intellectuelles internationales et les commissions nationales réunissant « des représentants des principales forces intellectuelles de chaque nation ».

En faisant le bilan de l'IICI dans sa conclusion, J. J. Renoliet soutient que l'existence de l'IICI n'a pas été vaine car l'UNESCO poursuit essentiellement son œuvre. Même s'il est plus étendu, le programme de l'UNESCO reprend plusieurs des questions abordées par l'IICI. Au plan des structures, par contre, la différence est considérable. Malgré le maintien de commissions nationales, l'UNESCO est clairement une organisation intergouvernementale où les décisions sont prises par les États, qui sont aussi ceux qui ont les moyens de les mettre en œuvre. L'auteur a ainsi utilisé avec raison l'expression « l'UNESCO oubliée ». C'est l'intérêt de ce livre de nous amener à lire l'histoire d'une organisation disparue dans la perspective d'une œuvre qui se poursuit dans le cadre d'une nouvelle organisation. Et même si cette histoire privilégie le point de vue français, elle conserve un intérêt général continu. Il s'agit par ailleurs d'une histoire aux multiples péripéties que l'auteur rapporte de façon détaillée et qui exige une attention soutenue. Le souci de relater avec minutie produit parfois un chapitre trop lourd, tel le chapitre v sur le personnel et le budget de l'IICI. À l'inverse, le chapitre VIII, sur les réalisations, apparaît trop léger. C'est tout de même un livre très intéressant et qui constitue un apport

important à l'histoire de la SDN et de ses organisations techniques tout en montrant que la coopération intellectuelle est aussi affaire d'État.

Guy GOSSELIN

*Département de science politique  
Université Laval, Québec*

### **Le Système des Nations Unies**

*WEISS, Pierre. Paris, Nathan  
Université, 2000, 128p.*

Description complète, concision du style et de la pensée, et vulgarisation sont les mots-clés de cette collection de Nathan Université dédiée aux domaines du droit et de la science politique. Ce numéro ne fait pas exception. Pierre Weiss dresse un portrait descriptif sobre et clair du système des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ainsi que des autres organisations internationales liées à cette grande famille institutionnelle bien connue et mal aimée en relations internationales.

En huit chapitres incisifs mais complets, l'auteur présente et explique le fonctionnement du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, des organes principaux de l'ONU (tels que la Cour internationale de justice), des fonds et programmes (UNICEF, HRC, PNUE, etc.), des institutions spécialisées à vocation globale (UNESCO, FAO, etc.), des institutions spécialisées à vocation technique (OACI, OMI, etc.), des institutions à vocation économique et financière (Banque mondiale, FMI, etc.) et des institutions indépendantes mais liées à l'ONU comme l'Organisation mondiale du commerce et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette table des matières est tradition-

nelle dans sa présentation mais l'auteur, ancien fonctionnaire international, a réussi, malgré ce canevas parfois austère, à aborder le sujet avec une touche d'originalité.

Chaque chapitre se veut une introduction à la genèse de l'organisme et son évolution, son mandat et ses objectifs, et ses forces et faiblesses institutionnelles. Le lecteur retrouve ainsi dans chacune des sections une multitude de détails techniques mais également, et c'est là le point fort de cet ouvrage, toutes les informations nécessaires pour comprendre les carences d'un organe en particulier et du système des Nations Unies en général. Fort de cette compréhension, le lecteur sera en mesure de juger de l'ampleur des réformes qui sont nécessaires pour actualiser cette structure internationale vieille de cinquante ans tantôt qualifiée de « machin » ou « d'irritant de la guerre froide », mais le plus souvent critiquée pour ses dysfonctionnements et éternel bouc émissaire de la conscience des États membres.

Dans l'esprit de cette collection, ce petit ouvrage de référence, par son contenu et son format pratique, s'adresse à un public d'étudiants débutant leurs études en relations internationales ou en droit. La mine de renseignements qu'il recèle confère à ce numéro une vocation beaucoup plus grande qui lui permettra de figurer avec honneur sur les étagères d'une bibliothèque d'un étudiant gradué ou d'un spécialiste établi qui saura s'y référer avantageusement pour vérifier par exemple un fait historique, la composition d'un comité, l'exactitude d'un acronyme officiel, le nom d'une convention ou une donnée statistique.